

Français en Suisse –
apprendre, enseigner, évaluer
Italiano in Svizzera –
imparare, insegnare, valutare
Deutsch in der Schweiz –
lernen, lehren, beurteilen



Test fide

Formation de standardisation pour le renouvellement de la licence d'examineur/trice pour le test fide

Descriptif de module

Août 2026

Secrétariat fide
Haslerstrasse 21
3008 Berne
031 351 12 12
info@fide-info.ch
www.fide-info.ch

Public cible

Les formations de standardisation s'adressent aux examinateurs/trices pour le test fide :

- dont la licence arrive bientôt à échéance ou a expiré ;
- qui n'ont pas exercé en tant qu'examineur/trice pour le test fide depuis plus d'une année ;
- dont la licence a été suspendue pour cause de manquements répétés dans la conduite de l'examen, dans le comportement lors de l'examen et/ou dans l'évaluation des prestations orales des personnes participantes ;
- qui souhaitent participer à une formation continue.

Objet de la formation de standardisation

Cette formation d'une journée en présentiel vise à garantir que la conduite de l'examen, le comportement lors de l'examen et l'évaluation des prestations orales des personnes participantes soient conformes aux standards fide définis dans les « Règlement d'application pour la réalisation du test fide pour les examinatrices et examinateurs et les surveillantes et surveillants » et dans les critères d'évaluation « Parler ».

Elle a également pour but d'informer les examinateurs/trices des éventuels développements concernant le test fide.

Contenus de la formation

La formation de standardisation traite des contenus suivants :

- Rôles et tâches de l'examineur/trice 1, 2 et 3 ainsi que du/de la surveillant/e ;
- Indications sur le déroulement de l'orientation (à l'oral et à l'écrit) ;
- Gestion des situations particulières ;
- Rafraîchissement des connaissances des niveaux du CECR (Cadre européen commun de référence) ;
- Évaluation de la production et de l'interaction orales des personnes participantes à l'aide de vidéos.

Licence

Les participant-e-s à la formation obtiennent la licence d'examineur/trice pour le test fide, pour autant qu'elles ou ils remplissent les conditions suivantes :

- Réalisation des tâches de préparation et finales selon les directives du Secrétariat fide ;
- Participation active à la journée en présentiel (100%) ;
- La licence est valable à partir de la date de la formation de standardisation pour une durée de trois ans supplémentaires.